



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Caen, le 12 septembre 2016

Monsieur Frédéric GOMEL
IA-IPR SMS, BSE et BGB-biotechnologies

à

Mesdames, Messieurs
Professeurs de STMS

S/C de Mesdames, Messieurs
Chefs d'établissement

Rectorat

Inspecteurs
d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux

Objet : Lettre de rentrée Sciences Médico-Sociales 2016 - 2017

Cher(e)s collègues

Affaire suivie par :
Frédéric GOMEL
IA-IPR
SMS, BSE et BGB

Téléphone
02 31 30 15 35

Fax
02 31 30 16 41

Courriel
frederic.gomel@ac-caen.fr

168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

www.ac-caen.fr

Par cette lettre, je vous présente les orientations de travail qui seront les nôtres cette année et qui, pour une grande majorité d'entre elles, se croisent pour définir les contours d'une culture commune d'apprentissage en STMS. Celle-ci doit nous permettre de mieux accompagner les élèves ou étudiants dans la construction de parcours de réussite.

Ces orientations tiennent compte des objectifs fixés par la loi sur la refondation de l'école de la République¹ et celle relative à l'enseignement supérieur et à la recherche² et à partir desquelles, des priorités ont été formulées dans la circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2016³.

La refondation de l'École de la République fait de la **qualité**, le cœur de ses enjeux et de la formation des enseignants un facteur déterminant de la réussite éducative. En effet, de nombreuses études montrent que les progrès des élèves dépendent de manière significative de la qualité de ses enseignants et donc, de la qualité de la formation. Cette orientation, vise ainsi, au travers de cet objectif, à favoriser la **réussite** de tous les élèves et à donner de l'**ambition** à leur parcours par :

- la continuité et la qualité des apprentissages ;
- la complémentarité des actions ;
- le décloisonnement des disciplines ;
- la construction d'une culture numérique réflexive et éclairée.

Ces objectifs se retrouvent sur le territoire de l'Académie de Caen notamment dans son projet 2016 -2020 dont l'écriture est en cours finalisation.

¹ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

² Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

³ Circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016 publiée au BO n°15 du 15 avril 2016.



Il s'agit toujours pour notre discipline, de participer activement à ces intentions et, au travers de nos actions ou temps d'enseignement, de prendre part aux efforts académiques et nationaux.

Pour toutes disciplines donc celles des séries STL et ST2S, les apprentissages ne doivent pas se limiter qu'à favoriser la simple réussite des élèves aux épreuves du baccalauréat. Ils doivent s'inscrire, avec une certaine ambition, dans une **perspective de poursuite d'études** des élèves dans les diverses formations du domaine (CPC2S, IFSI, STS ESF, SP3S et diététique, DTS IMRT, IUT CS, licences pour les formations académiques). Au-delà du développement des compétences spécifiques ou partagées, nous nous devons de favoriser l'établissement d'une fluidité des parcours avec l'enseignement supérieur soutenant la réussite de nos élèves dans ces formations et permettant ainsi l'établissement d'un continuum réel de formations allant du niveau « bac-3 » à « bac+3 » en accord, entre autres, avec l'article 33 de la loi ESR. Pour appuyer et réussir cet objectif qui constitue **un réel enjeu** pour notre série⁴, il importera de mettre en place diverses actions qui commencent, bien sûr, au sein de la classe mais aussi en lien avec nos partenaires de l'enseignement supérieur.

Dans ce sens, nous nous devons de développer nos relations avec les départements carrières sociales des IUT d'Alençon, du Havre et d'Evreux mais aussi avec ceux de génie biologique et diététique de Caen et Evreux dans le cadre d'une expérimentation autour de l'accueil de bacheliers ST2S.

Dans ce sens, une animation pédagogique sera mise en œuvre sur cette thématique⁵.

Les activités technologiques en classe entière ou groupe à effectif réduit nécessitent de s'appuyer sur une progression pédagogique bien établie et définie en équipe qui autorise un enseignement cohérent et synergique entre les divers pôles thématiques mais aussi avec celui de méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social (= MA3S) de STSS. Malgré la mise en place de l'épreuve de projet ou la nouvelle définition de l'épreuve écrite de STSS, les enseignements de ces différents pôles ne peuvent se concevoir de façon parallèle ou isolée. En laissant libre cours à votre **créativité** et **capacité d'innovation**, les conditions d'enseignement mises en place dans des activités technologiques, de durées adaptées et variées, doivent permettre aux élèves de s'approprier la démarche technologique. Celle-ci d'une façon générale, correspond à la réponse à un besoin et doit se formaliser sous la chaîne cognitive « comprendre, agir, transférer » qui représente le fil conducteur des apprentissages.

En s'appuyant sur les différentes tâches (appel ou approche, analyse-synthèse et reformulation), une activité technologique tissée sur d'un contexte pertinent contribue à apporter et construire les **compétences**, et donc **les connaissances**, du domaine mais aussi celles liées à l'autonomie, la prise d'initiative ou le travail en équipe. Cette intention implique **d'échapper impérativement** à la mise en place de procédures automatisées. Une AT doit permettre de construire et d'étayer la réflexion et les ressources internes des élèves et établir, chez les élèves, la **prise de recul** et un **esprit critique** par rapport aux divers savoirs. Les savoirs ne sont pas seulement qu'une somme de connaissances.

Ce dernier point apparaît comme un **élément fort** et **essentiel**. Il implique, entre autres, la mise en œuvre de tâches de reformulation efficaces, diversifiées qui aboutissent à une production et mobilisent aussi des compétences partagées de communication écrite ou orale renforçant la maîtrise de la langue⁶ de la part des élèves.

⁴ **Le taux de poursuite d'étude des bacheliers ST2S est un des plus faible des diverses séries générales ou technologiques.**

⁵ Intitulés : « continuum -3/+3 : IUT & série ST2S »

⁶ www.ac-caen.fr/ressources-professionnelles_197_vademecum.html



3/9

Dans ce sens, deux animations pédagogiques seront mises en œuvre sur cette thématique⁷. L'une d'entre elle, « apports et nécessité de la reformulation », sera réalisée en parcours hybride (pédagogie inversée) avec mise à disposition au préalable de ressources.

J'attire votre attention sur les évolutions des **actualités législatives et juridiques** qui impactent le champ SMS comme la mise en place de la protection universelle maladie (PUMA)⁸, loi d'adaptation de la société au vieillissement (LASV) et le chantier en cours de la Loi de modernisation du système de santé (LMSS).

Ce dernier impacte le contenu des enseignements de STSS notamment ceux de terminale mais aussi ceux des STS ESF et SP3S : passage de politique de santé publique à politique de santé ; stratégie nationale de santé pluri annuelle (et non plans tous les cinq ans) ; stratégie définie réglementairement et non loi ; rapprochement assurance maladie et politique de santé ; schéma régional de santé unique ; création de communautés professionnelles territoriales de santé qui concourent au PRS et à la structuration des parcours de santé ; politique type transversale avec approche intégrative, par opposition aux approches sectorielles précédentes ; introduction du concept d'exposome⁹ ; création des groupements hospitaliers de territoire ... Des ressources vous sont présentées en annexe n°1.

Ce travail sur l'acquisition de compétences ne peut s'établir sans la mise en place d'outils d'évaluation formative ou sommative qui soient informatifs et formateurs tant pour les élèves que pour l'enseignant. En effet, sans se poser sous l'angle de l'importance ou non de la note mais celui de l'amélioration de l'efficacité des apprentissages et la confiance en eux des élèves, il importe de prendre conscience de cet enjeu et de faire évoluer les pratiques en matière d'évaluation des élèves. L'évaluation doit être conçue comme un moyen, au service des apprentissages, de faire progresser les élèves. Il s'agit d'éviter qu'elle ne soit vécue par l'élève et sa famille comme un moyen de classement, de sanction, ou bien réduite à la seule notation et pose la question de **son sens** et de sa mise en œuvre. Elle doit faire l'objet d'une réflexion accrue des équipes pédagogiques et être conçues comme un autre levier facilitant les progrès des élèves, l'analyse des processus d'apprentissage, et autorisant leurs régulations. Je vous invite alors à concevoir, élaborer, définir des critères¹⁰ puis des indicateurs d'évaluation et des descripteurs adaptés à nos enseignements de STSS ainsi qu'aux compétences associées disciplinaires ou partagées. De même, il est nécessaire d'être attentif aux écrits professionnels que sont les annotations ou appréciations qui accompagnent une évaluation en se questionnant, là encore, sur leurs sens et valeur informative.

Dans ce sens, une animation pédagogique à candidature libre sera mise en œuvre sur cette thématique¹¹.

Je vous rappelle aussi la possibilité de mettre en place des aides collectives ou individualisées comme, par exemple, des stages de remise à niveau ou passerelles,

⁷ Intitulés : « contextualisation et interdisciplinarité en série ST2S » et « apports et nécessité de la reformulation.

⁸ Cf loi de financement de la sécurité sociale 2016, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031663208&fastPos=2&fastReqId=1375100450&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte> et <http://www.securite-sociale.fr/LFSS-2016>

⁹ Ensemble des facteurs environnementaux auquel est exposé un organisme humain de sa conception à la vie de sa vie complétant l'effet du génome.

¹⁰ Critère = Caractère, principe, élément auquel on se réfère pour juger, apprécier, définir quelque chose (www.cnrtl.fr, consulté le 20/08/2014).

¹¹ Intitulé : « appréciations, bulletins, livrets ... des écrits professionnels », **candidature libre**.

l'élaboration de schémas numériques de formation pour renforcer ces actions et faciliter encore le parcours de réussite de nos élèves.



4/9

Ainsi nous nous efforcerons de mettre en place des stratégies pédagogiques adaptées dans lesquelles les pratiques d'apprentissage doivent s'appuyer, davantage, sur l'usage éclairé et varié d'outils numériques ou les Techniques Usuelles d'Information, Communication et d'Enseignement (= TUICE) ainsi que sur le nouvel Espace Numérique de Travail (= ENT). Dans ce sens, vous pouvez vous appuyer sur les orientations pédagogiques de la discipline ainsi que les travaux entamés depuis quelques années et mutualisés avec nos collègues de l'Académie de Rouen. Ils ont abouti à la production de ressources ou outils numériques qui portent sur le développement d'une **pédagogie numérique** appliquée à notre domaine avec notamment des *expérimentations sur l'usage de boîtiers d'évaluation instantanées favorisant une évaluation formative sans note*). Ils cherchent aussi à favoriser la fluidité des parcours en préparant nos élèves à l'**inversion pédagogique** qui s'observe dans les formations de l'enseignement supérieur de notre domaine (*expérimentations par la production de scénario, productions de deux tutoriels*). Dans ce sens, deux animations pédagogiques seront mises en œuvre sur cette thématique¹².

Ces travaux qu'il nous faut **poursuivre** et qui viennent compléter les pratiques usuelles d'apprentissage, favorisent la préparation de nos élèves à l'enseignement supérieur et participent à une meilleure connaissance et représentation de la série ST2S ou des sections de techniciens supérieurs (= STS) de notre domaine. Ces productions sont présentées et disponibles sur notre site disciplinaire (<http://st2s-stl-biotechnologies.discip.ac-caen.fr/>) que je vous invite aussi à consulter régulièrement et à alimenter. Cet espace ne **peut** vivre **sans** votre participation et la **communication de travaux**. Partagé avec nos collègues de BGB-biotechnologies, ce site doit constituer un espace d'échanges, de diffusion et de communication, pour et entre, les équipes enseignantes. Il doit aussi constituer un outil de **communication vers les élèves et les familles** en présentant nos formations et en diffusant et valorisant des travaux réalisés en cours d'année scolaire. Je tiens à remercier M. MAZURIER (lycée MILLET) pour son investissement dans la gestion de ce site.

Nous devons cette année poursuivre la mise en place des nouvelles épreuves de certification disciplinaire du baccalauréat et poursuivre la préparation des élèves à ces dernières sans pour autant que cette finalité soit le seul objectif de formation. Si le déroulement des nouvelles activités interdisciplinaires¹³ (= AID) donne globalement satisfaction, nous devons encore nous interroger encore sur :

- son organisation qu'il faut, peut-être, simplifier et qui doit faciliter la mise en place d'une **interdisciplinarité réelle et effective**. Dans ce sens une animation pédagogique sera mise en œuvre sur cette thématique (Cf note de bas page n°7)
- la nécessité d'identifier des thèmes qui ne soient pas trop généraux ou monographique et qui, à partir de l'analyse d'un fait de société permettent réellement l'émergence de **questionnements pertinents**.

De même, la nouvelle épreuve écrite de STSS¹⁴ a montré, par la mise à disposition de ressources moins informatives, le nécessaire travail sur les compétences du domaine et la capacité des élèves à prendre du recul sur des données et valeurs chiffrées, à transférer et à reformuler leurs connaissances et acquis. Ces aspects doivent, là encore nous interroger sur le sens des apprentissages et la nécessaire distance sur les

¹² Intitulés : « numérique et inversée » et « enseignements de STMS et outils numériques ».

¹³ Note de service n° 2012-076 du 26-4-2012 parue au BO n°21 du 24 mai 2012.

¹⁴ Note de service n° 2013-090 du 7-6-2013 parue au BO n° 26 du 27 juin 2013.



savoirs que doivent développer nos élèves, en cohérence avec la préparation à l'enseignement supérieur et la logique des activités technologiques.

La nouvelle épreuve de projet¹⁵ qui permet d'évaluer les compétences du pôle MA3S et notamment la maîtrise de la démarche de projet à l'issue du cycle terminal, va aussi dans ce sens. Les résultats des premières sessions ont montré des prestations, dans l'ensemble, satisfaisantes récompensant la qualité du travail et de la préparation de nos élèves. Là aussi, il est nécessaire de poursuivre les efforts afin de favoriser la **prise de recul** de la part de nos élèves sur les documents travaillés et **l'usage éclairé** de certaines applications numériques comme le *copier-coller* qu'il faut utiliser avec vigilance, réflexions et règles des citations. Ces nouvelles modalités ne pourront se mettre efficacement en place qu'en s'appuyant sur un travail efficace entre les différents membres des équipes STMS et BPH d'un établissement ainsi que sur une mutualisation académique des divers travaux. De même, cette épreuve questionne sur l'évaluation de la mobilisation de savoirs qu'il nous faut favoriser par rapport à une simple restitution de connaissances, dans le respect des candidats et des équipes.

Afin de promouvoir la réussite de nos élèves et de leur formation, je vous invite, aussi, à ne pas hésiter à présenter les élèves qui vous semblent prêts à l'épreuve de sciences et techniques sanitaires et sociales du **concours général des lycées**. Ainsi à la dernière session, Mme Justine LEBOUVIER, élève du Lycée Bon Sauveur (St Lô) et accompagnée par Mme CAVELL et Mme JORET, a brillamment représenté l'Académie lors de la deuxième épreuve pratique d'admission qui s'est déroulée à Rennes en obtenant **un accessit** dans la discipline STSS. Mes félicitations à cette élève et à l'équipe qui l'a accompagné. Les inscriptions des élèves se déroulent début janvier après une pré-inscription de votre établissement en décembre, l'épreuve ayant lieu courant mars.

Je vous remercie et vous félicite pour ces efforts individuels et collectifs qui contribuent grandement non seulement à la réussite des élèves mais aussi à la construction de parcours d'orientation fluides et cohérents. Dans une démarche constructive, collective et réflexive, il nous convient de poursuivre ces efforts et d'apporter, çà et là, les quelques remédiations nécessaires et d'inscrire ces travaux dans la recherche d'un **sens à donner aux apprentissages** et la construction du parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (**parcours avenir**) des élèves¹⁶.

De même, j'encourage les collègues motivés à se préparer à l'épreuve de certification en langue étrangère (anglaise ou autre) et, en s'appuyant sur l'article 34¹⁷ de la loi de 2005, à exercer leur créativité et capacité d'innovation en mettant en place des expérimentations contribuant à la réussite de tous les élèves comme, par exemple, l'enseignement technologique, co-partagé, en langue vivante (= ETLV). Je vous informe aussi, pour les collègues intéressés, de la possibilité d'intervenir dans les classes ou ateliers relais. Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire et ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves¹⁸. Je reste à disposition pour accompagner tout collègue désireux de mettre en place de tels projets favorisant la réussite des élèves ou étudiants.

¹⁵ Note de service n° 2013-090 du 7-6-2013 parue au BO n° 26 du 27 juin 2013.

¹⁶ <http://www.education.gouv.fr/cid83948/le-parcours-avenir.html>

¹⁷ Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 (BO n°18 du 5 mai 2005) & <http://eduscol.education.fr/cid48396/textes-referance.html>

¹⁸ <http://eduscol.education.fr/pid23264/dispositifs-relais.html>



Je vous informe aussi de l'ouverture, cette année scolaire, d'une nouvelle session de **l'agrégation** externe de STMS. Le programme de cette agrégation ainsi que les sujets et rapports des premières sessions (agrégation interne et externe) sont disponibles sur notre site disciplinaire. Une partie de nos animations ainsi qu'une mise à disposition de ressources entre Académies seront dédiées à des apports disciplinaires et participerons ainsi à la préparation à ces épreuves.

6/9

Enfin, je profite de ce point pour vous informer de la tenue d'une nouvelle session du concours académique « 100 défis pour ma planète »¹⁹ qui a pour objectifs de :

- permettre aux jeunes de développer des initiatives en faveur d'un développement durable ;
- dynamiser l'Education au Développement Durable (= EDD) dans les collèges et les lycées ;
- d'encourager les démarches globales de développement durable.

D'une façon générale et même si les travaux sont de qualité, le pilier social du développement durable n'est pas assez représenté. Ce concours, qui peut servir, entre autres, d'appui à certains thèmes d'AID, représente une opportunité intéressante pour nos élèves tant par la dynamique de travail et les apports révélés que par la représentation permise de notre série.

Pour les sections de techniciens supérieurs ESF et SP3S et conformément à la loi sur l'enseignement supérieur, il conviendra de poursuivre les travaux engagés l'année dernière et favoriser l'accueil et la réussite des bacheliers issus de la voie professionnelle. Des actions peuvent être déclinées en établissement en s'appuyant sur celles définies en animation²⁰. De même, je vous rappelle que les établissements scolaires présentant une formation de l'enseignement supérieur (STS, CPGE ...) doivent établir un conventionnement avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (= EPCSCP). Dans ce sens, le partenariat établi depuis quelques années avec l'IUP management de la santé et du social (UCBN) et l'inscription automatique en 3^{ème} année accueil des étudiants lauréats du BTS ESF et SP3S peut constituer, entre autres, un support à ce conventionnement.

Pour les STS ESF et SP3S, je vous informe de la mise en place de travaux mutualisés avec les équipes de l'Académie de Rouen portant, respectivement, sur les attentes des ICAF dans le prolongement du traité d'Honfleur et l'évaluation en CCF et des rapports d'activité et note de synthèse. Dans ce sens, une animation commune entre les collègues des Académies de Caen et Rouen pour chaque BTS seront mises en œuvre. Celle destinée aux collègues intervenant en STS SP3S selon un parcours hybride (pédagogie inversée) avec mise à disposition de ressources au préalable.

Pour le BTS SP3S, je vous précise que les soutenances de l'épreuve E6 ne seront plus réalisées sur un seul site mais dans chaque établissement à l'image de la mise en œuvre de l'épreuve de projet en série ST2S. Il convient aussi, dans ses STS, de poursuivre le travail entrepris depuis quelques années dans l'élaboration de sujets de CCF. Ceux-ci doivent permettre une évaluation cohérente et pertinente des compétences des référentiels et faire le lien avec le milieu professionnel. La même vigilance doit être observée dans la recherche de lieux de stage en accord avec les référentiels et autorisant une alternance intégrative réelle en accord avec les objectifs de formation. Afin de faciliter la recherche de stage, je vous rappelle l'existence d'un portail national (www.monstageenligne.fr) mis en place par l'ONISEP et qui favorise la recherche de stage en entreprise, quel qu'en soit le domaine.

¹⁹ Le règlement de ce concours est disponible sur notre site disciplinaire académique.

²⁰ <http://st2s-stl-biotechnologies.discip.ac-caen.fr/spip.php?article192>



Outre les animations pédagogiques déjà citées, une dernière formation intitulée « Comment construire la politique de la ville ? » est inscrite au PAF 2016 – 2017. Cette dernière ainsi que celle portant sur les écrits professionnels sont à candidatures individuelles. A noter que l'animation transversale « initiation à l'économie sociale et solidaire »²¹ proposée l'année dernière a été reconduite et se trouve être aussi à candidature libre.

Les résultats aux examens de la session 2016 sont **très satisfaisants** :

7/9

- le taux de réussite au baccalauréat ST2S est de **94,1** % en baisse par rapport au résultat de l'an dernier (96,2 %) mais en restant une valeur élevée. Il est de plus nettement de la moyenne nationale (92,3 %) en série ST2S ou académique pour les séries technologiques (90,1 %).
Ces excellents résultats confirment l'assise de la série et la qualité de cette formation dans l'académie de Caen !
- le taux de réussite au BTS ESF est de **80,2** % pour les élèves scolarisés, en baisse marquée par rapport aux résultats de l'année dernière (89,1 %) dans une nouvelle inter-académie correspondant à la région académique normande
- le taux de réussite au BTS SP3S est de **93,6** % pour les élèves scolarisés dans l'Académie. Il est en légère hausse par rapport aux résultats de l'année dernière (91,5 %).

Félicitations à l'ensemble des équipes qui ont contribué à la réussite des élèves et étudiants !

Soyez tous remerciés pour votre contribution à ces réussites et ces excellents résultats qu'il faudra encore chercher à conforter et consolider cette année. Je vous propose aussi d'analyser les quelques **inflexions** constatées dans vos établissements et à mettre en œuvre un projet de remédiation adapté.

Je vous invite à consulter **régulièrement** votre **messagerie académique @Mel** ouvert sur lequel peut être déposé du courrier à votre intention. De plus, je vous encourage à promouvoir toutes actions envers les familles afin de présenter et valoriser les travaux de nos élèves ou étudiants ainsi que les atouts de nos formations.

Je **remercie** l'ensemble des collègues impliqués dans les diverses missions académiques notamment dans l'accueil et le tutorat des nouveaux enseignants ou stagiaires. Nous devons relever ces défis et mesurer les responsabilités que nous aurons à assumer à la place où nous sommes pour la réussite de tous les élèves et étudiants qui se sont engagés dans notre filière. Je sais pouvoir compter sur votre collaboration enthousiaste et efficace pour y parvenir.

Lors des rencontres individuelles et collectives dans vos établissements, l'observation et l'accompagnement porteront principalement sur :

- la mise en activité des élèves au service de l'acquisition de connaissances et de la construction de compétences ;
- l'explication et ses différents temps ;
- la cohérence entre les enseignements dispensés et les besoins des élèves tout autant qu'aux contenus disciplinaires ;
- la prise en compte de la diversité des élèves et des modes d'apprentissages ;
- les pratiques d'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves ;
- la place du numérique dans les choix pédagogiques et didactiques ;

²¹ PAF, lien « s'adapter aux évolutions du système éducatif », puis « Travail d'équipe au service du développement de la compétence collective des personnels », initiation à l'économie sociale et solidaire, dispositif 16A0050485, module 32561



8/9

- la mise en œuvre d'un travail d'équipe pédagogique et éducatif cohérent avec les orientations disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement ;
- l'implication de tous dans la construction des parcours des élèves.

Ces observations partagées et confortées par une démarche réflexive de chacun sur ses pratiques, s'appuient sur le contenu du **référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**²². Les disciplines restent très importantes mais il faut les mettre en relation pour permettre une cohérence des enseignements et concourir à la formation de futurs citoyens responsables et autonomes ; mais aussi à préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures et les ouvrir au milieu professionnel.

Tout en souhaitant vous accompagner dans l'analyse de vos pratiques pédagogiques, je resterai à l'écoute des remarques et besoins formulés et serai attentif au développement de dispositifs contribuant à la réussite de tous les élèves. Vous pouvez compter sur mon accompagnement et sur mon soutien pour faire vivre ces ambitions.

Je vous souhaite une très bonne année scolaire, fructueuse et pleine de satisfactions aussi bien personnelles que professionnelles.

Frédéric GOMEL

IA-IPR SMS, BSE et BGB-biotechnologies

²² BO n° 30 du 25 juillet 2013_

ANNEXE n°1



RESSOURCES SUR LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET JURIDIQUES
AFFECTANT LE CHAMP DES SMS

9/9 http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201506/pour_la_modernisation_de_notre_système_de_sante.html

http://documentation.ehesp.fr/wp-content/uploads/2016/05/DD_GHT_20160520.pdf

<http://www.gouvernement.fr/action/la-loi-de-sante>

<http://asp-indus.secure-zone.net/v2/1322/1789/4375/Echos-JuriSant%C3%A9-86.pdf>

<http://www.irdes.fr/documentation/syntheses/loi-de-modernisation-du-systeme-de-sante-francais.pdf>

Compléments mais qui mettent l'ensemble des données perspective :

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-hospitaliere/chronologie/>

<http://www.irdes.fr/documentation/syntheses/historique-des-reformes-hospitalieres-en-france.pdf>

<http://www.maire-info.com/action-sociale-emploi-sante/sante-publique/le-projet-de-loi-sante-pose-les-bases-des-futurs-groupements-hospitaliers-de-territoire-article-18301>